Annexe 1

Textes applicables

1 – Code de l'éducation, notamment ses titres VI sur les dispositions relatives à l'Outre-mer et ses articles L. 625-1 et L. 721-2 relatifs aux Inspé.

2 – Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 327-1 à L. 327-12 et R. 327-1 à R. 327-75.

3 – Code des relations entre le public et l'administration (art. L. 311-6).

4 – Décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951 modifié portant fixation des règles suivant lesquelles doit être déterminée l'ancienneté du personnel nommé dans l'un des corps de fonctionnaires de l'enseignement relevant du ministère de l'Éducation nationale.

5 – Décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation.

6 – Décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré.

7– Décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés.

8 – Décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive.

9 – Décret n° 90-680 du 1 août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles.

10 – Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel.

11 – Décret n° 91-259 du 7 mars 1991 modifié relatif au congé dont peuvent bénéficier, pour exercer les fonctions d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche ou de doctorant contractuel, les professeurs stagiaires du ministre de l'Éducation nationale.

12 – Décret n° 98-304 du 17 avril 1998 fixant les conditions dans lesquelles les professeurs des écoles stagiaires justifiant d'un titre ou d'un diplôme les qualifiant pour enseigner délivré dans un État membre de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) peuvent être titularisés.

13 – Décret n° 2000-129 du 16 février 2000 fixant les modalités de titularisation des stagiaires déjà

qualifiés pour enseigner, pour assurer des fonctions d'éducation (pour les CPE stagiaires) dans un État membre de la Communauté européenne (France incluse) ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE).

14 – Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 modifié portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale.

15 – Décret n° 2021-1335 du 14 octobre 2021 relatif au recrutement de certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

16 – Décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale.

17 – Décret n° 2026-478 du 10 juin 2026 modifiant diverses dispositions statutaires relatives au recrutement des personnels relevant des corps enseignants et d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère de l'éducation nationale.

18 – Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

19 – Arrêté du 27 août 2013 modifié fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

20 – Arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré stagiaires.

21 – Arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires.

22 – Arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires.

23 – Arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation, lauréats de la session 2020 des concours.

24 – Arrêté du 25 novembre 2020 fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants ou fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

25 – Arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation concernant la laïcité et les valeurs de la République.

26 – Arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation.

27 – Arrêté du 20 mai 2026 fixant les référentiels de formation des professeurs des écoles, des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel des sections générales et de certaines sections professionnelles, et des conseillers principaux d'éducation publié au Bulletin officiel spécial n° 1 du 28 mai 2026.

28 – Arrêté du 16 juin 2026 fixant les modalités de formation initiale et de formation d'adaptation à l'emploi des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public.